

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 26 JANVIER 2023

DEL-2023-12

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-six janvier, à 9 heures 45, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 19/01/2023, s'est réuni 'Salle de réunion - Bât. Le Carat' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes MERMIER, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, CHASSAGNE, COUTIER, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, HACQUIN, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avait donné pouvoir :

M. GILLET.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, PARIS.

MM. BOUVARD, GYSELINCK, JACQUES, MATHIAN, SADDIER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes DIMITRIOU, GIZARD, JAILLET, KHAY, MALLET, PERRILLAT,

MM. GAL, GRANGE, HARROP, LACHAT, LOUVEAU, MALOSSE, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN :
du SYANE.

Membres en exercice : 25

Présents : 16

Représentés par mandat : 1

**Objet : COMMUNE D'YVOIRE - CHEMIN DES MOTTES - AMENAGEMENT DE VOIRIE,
RENFORCEMENT DES RESEAUX HUMIDES ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES
RESEAUX SECS - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE
ET THONON AGGLOMERATION - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 13
OCTOBRE 2022**

Exposé du Président,

La commune d'YVOIRE entreprend, sous sa maîtrise d'ouvrage, des travaux d'aménagement et de sécurisation du chemin des Mottes.

Parallèlement, Thonon Agglomération procède au renforcement des réseaux humides sur ce secteur.

Dans le cadre de cette opération, le SYANE souhaite profiter de ces travaux pour réaliser l'enfouissement des réseaux et la rénovation de l'éclairage public.

Afin de rechercher les meilleures conditions techniques, financières et de délai de réalisation des travaux concomitants au chantier de voirie, il est proposé la mise en œuvre d'un groupement de commandes.

Il est constitué entre la commune, le SYANE et Thonon Agglomération un groupement de commandes, tel que défini par l'article L.2113-6 du Code de la commande publique.



Le groupement de commandes constitué aura pour mission de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des contractants, pour les marchés de travaux relatifs à cette opération.

Par délibération du 13 octobre 2022, le Comité syndical avait délibéré pour approuver cette convention en désignant Thonon Agglomération en qualité de coordonnateur du groupement de commande.

In fine, la commune d'YVOIRE est appelée à intervenir en tant qu'établissement coordonnateur du groupement afin de mener jusqu'à son terme la procédure de passation des marchés.

Ainsi, la convention de groupement de commandes sur laquelle les membres du Bureau sont invités à délibérer prévoit que la commune d'YVOIRE est l'établissement coordonnateur du groupement de commandes pour cette opération.

Il y a lieu de désigner un membre titulaire et un membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement, représentant le SYANE.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le projet de convention de groupement de commandes,
2. à désigner M. Joseph DEAGE comme membre titulaire du SYANE à siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement, ainsi que M. Bruno GILLET son suppléant,
3. à autoriser le Président à signer ladite convention de groupement de commandes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,



JOSÉ BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE